



Question relative au contenu des pages

Par **john413**, le **12/06/2008 à 13:04**

Bonjour, et merci pour votre temps.
Est-ce qu'une clause sur mon site web précisant que je ne suis pas responsable du contenu (taper par les utilisateurs dans un formulaire) des pages que j'affiche est suffisante pour être déchargé de toute responsabilité liée à ce contenu?
Je vais être plus précis, est-ce qu'un document parlant d'une marque ou d'une institution peut être créé, par exemple un document administratif sans que l'on puisse m'accuser d'être un faussaire? Je me contente de proposer un design et les utilisateurs remplissent eux-même un formulaire et impriment le "faux".

Par **JamesEraser**, le **17/06/2008 à 13:12**

[citation]sur mon site web précisant que je ne suis pas responsable[/citation]
Vous êtes l'administrateur : vous êtes responsable.
Vous devez contrôler les échanges et le contenu et si besoin, les retirer du site.
Cordialement